

FORMATION

Droit Social

17/01/2019

9h00 - 13 h 00

BORDEAUX

Une formation animée par :

Maître Aurélie BALAIRE

Avocat BARTHELEMY

Et Maître Tristan LE SCOUZEC

Avocat fiscaliste

LEXYMORE Société d'Avocats

TARIF :

300 € HT - abonnés

330 € HT - non-abonnés

Par participant et par session

NOMBRE DE PLACES LIMITÉ

Pour plus d'informations :

larribet@barthelemy-avocats.com

05 57 22 22 70

[INSCRIVEZ-VOUS ICI](#)

ACTUALITE SOCIALE

LE PRELEVEMENT A LA SOURCE : ON Y EST !

Il est en vigueur depuis le 1^{er} Janvier 2019.

Dans le cadre de cette dernière ligne droite, nous vous proposons de vous apporter toutes les clés pour comprendre et mettre en œuvre le prélèvement à la source dans votre entreprise.



PUBLIC CONCERNÉ

- Dirigeants
- Entrepreneurs, professions libérales
- DRH/RRH/DAF
- Responsable du personnel
- Juristes d'entreprise

OBJECTIFS

- Comprendre le mécanisme du prélèvement à la source ;
- Appréhender le rôle et les obligations de l'employeur ;
- Anticiper les risques du prélèvement à la source.



VOTRE PARTENAIRE EN DROIT SOCIAL

N° de déclaration d'activité : 836 303 864 63 • Ce numéro ne vaut pas agrément de l'Etat

PROGRAMME

PRÉ-REQUIS

Toute personne confrontée à l'application du droit du travail et à la fiscalité des revenus dans ses activités professionnelles.

CONTENU

1 - Les grands principes du prélèvement à la source :

- Les revenus concernés ;
- Les différents taux ;
- Le calendrier du prélèvement à la source ;
- La période de transition.

2 - Les modalités de versement du prélèvement à la source :

- Les obligations de l'employeur ;
- Les situations particulières.

3 - Le cas des bénéficiaires professionnels et des revenus fonciers.

4 - Les risques et enjeux du prélèvement à la source :

- En cas de retard de versement ou d'erreur de taux appliqué ;
- Le risque d'amende.

MOYENS ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Un support pédagogique élaboré spécialement pour l'action en cours est remis aux stagiaires lors de la formation. Ce support est à la fois théorique, présentant les règles légales applicables et leur évolution, et pratique permettant de maîtriser la technique rédactionnelle.

LE PLUS PÉDAGOGIQUE

Apport d'une vision pratique et pragmatique de lourdes réformes en cours.



BARTHÉLÉMY
AVOCATS

FICHE D'INSCRIPTION ENTREPRISE

TITRE DE LA FORMATION : **LE PRELEVEMENT A LA SOURCE : ON Y EST - 17 janvier 2019**

Entreprise (Raison sociale) :

Représentée par Mr / Mme :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone : Fax :

Email : Nombre de salariés :

Établissement d'une convention de formation : OUI NON

Nom et numéro de téléphone de la personne à contacter au service du personnel pour toute précision concernant l'établissement de la convention de formation :

.....
.....
.....
.....

INSCRIPTION PRISE AU BÉNÉFICE DE :

NOM, Prénom : Fonction :

NOM, Prénom : Fonction :

PAIEMENT :

Règlement de la facture par l'entreprise Règlement de la facture par un organisme extérieur

Nom et adresse de l'organisme auquel doivent être adressées la facture et la convention de formation (en l'absence d'indication, ces documents seront établis au nom de la société) :

Envoyer ces documents à l'entreprise Envoyer ces documents directement à l'organisme

Fait à, le

Signature et cachet de l'entreprise

AVIGNON

1 rue Ninon Vallin
84000 Avignon
Tél. : 04 90 89 75 69 - Fax : 04 37 22 15 40
avignon@barthelemy-avocats.com

BORDEAUX

119, avenue du Général Leclerc - BP 28
33019 Bordeaux cedex
Tél. : 05 57 22 22 70 - Fax : 04 37 22 15 31
bordeaux@barthelemy-avocats.com

CLERMONT-FERRAND

Résidence « Les Parcs »
39, rue Amadéo - CS 20008
63057 Clermont-Ferrand cedex 01
Tél. : 04 73 19 28 50 - Fax : 04 73 19 28 70
clermont@barthelemy-avocats.com

LILLE

19, square Dutilleul - 59800 Lille
Tél. : 03 20 74 09 09 - Fax : 04 37 22 15 36
lille@barthelemy-avocats.com

LYON

208, rue Garibaldi - CS 13551
69422 Lyon cedex 03
Tél. : 04 72 84 46 46 - Fax : 04 37 22 15 37
lyon@barthelemy-avocats.com

MARSEILLE

146, rue Paradis - 13006 Marseille
Tél. : 04 96 10 02 40 - Fax : 04 37 22 15 30
marseille@barthelemy-avocats.com

METZ

21, rue de Sarre - 57000 Metz
metz@barthelemy-avocats.com

MONTPELLIER

223, avenue Clément Ader
Castelnau 2000
34170 Castelnau-le-Lez
Tél. : 04 67 22 10 00 - Fax : 04 37 22 15 39
montpellier@barthelemy-avocats.com

MULHOUSE

10, rue de Zurich - 68100 Mulhouse
Tél. : 03 89 59 32 57 - Fax : 04 37 22 15 46
mulhouse@barthelemy-avocats.com

NANTES

14, rue de la petite Sensive - CS 52374
44323 Nantes cedex 3
Tél. : 02 40 93 54 55 - Fax : 04 37 22 15 29
nantes@barthelemy-avocats.com

NICE

11, rue de Rivoli - 06000 Nice
Tél. : 04 93 80 80 80 - Fax : 04 37 22 15 48
nice@barthelemy-avocats.com

NÎMES

55 Allée de L'Argentine - 30900 Nîmes
Tél. : 04 66 29 50 50 - Fax : 04 37 22 15 40
nimes@barthelemy-avocats.com

PARIS

24, rue de Berri - 75008 Paris
Tél. : 01 53 53 63 60 - Fax : 04 37 22 15 42
paris@barthelemy-avocats.com

PAU

1, allée Catherine de Bourbon - 64000 Pau
Tél. : 05 59 12 69 90 - Fax : 04 37 22 15 43
pau@barthelemy-avocats.com

RENNES

40, boulevard de la Tour d'Auvergne - CS 54301
35043 Rennes cedex
Tél. : 02 99 30 54 54 - Fax : 04 37 22 15 45
rennes@barthelemy-avocats.com

STRASBOURG

20, rue Jules Rathgeber - 67100 Strasbourg
Tél. : 03 88 55 91 31 - Fax : 04 37 22 15 46
strasbourg@barthelemy-avocats.com

TOULOUSE

35/37, rue Lancefoc - 31000 Toulouse
Tél. : 05 34 41 90 60 - Fax : 04 37 22 15 49
toulouse@barthelemy-avocats.com

TOURS

16 rue de la Tuilerie - 37550 Saint-Avertin
Tél. : 02 47 55 38 50 - Fax : 04 37 22 15 21
tours@barthelemy-avocats.com

VOTRE PARTENAIRE EN DROIT SOCIAL

